

EN LUMIÈRE

Méthaniseur à Poms : un délai d'instruction allongé

La préfecture prolonge de 2 mois, jusqu'au 31 octobre, le délai qui doit l'amener à statuer sur l'enregistrement d'un outil décrié.

Nouveau (petit) rebondissement dans le dossier du méthaniseur de Poms. Un projet décrié par la population de ce village de 300 âmes. La préfecture fait en effet savoir qu'elle proroge de deux mois le délai pour statuer sur la demande d'enregistrement. Soit jusqu'au 31 octobre, « au vu du caractère complexe du projet », est-il notamment indiqué. Rappelons que Claude Fourquet, maire de la commune, qui confirme ce délai supplémentaire, souhaite exploiter un méthaniseur à partir de fin 2026, via la société familiale Demeter. Ce projet, à caractère privé, permettrait de traiter au moins 24 000 tonnes annuelles de digestat, avec une zone d'épandage sur 16 communes. Nommé « Sauvons Poms », un collectif d'opposants s'est rapidement créé. Près de 400 contributions ont été déposées



Le maire Claude Fourquet, avant un conseil municipal houleux, début juin dernier, et dédié à son projet de méthaniseur. Archives A. Torrent

pendant la période de consultation publique. Les éléments complémentaires qui ont été demandés devraient être examinés - sans que cela soit obligatoire - par le Coderst (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), avant d'être portés à la connaissance du public. Et c'est seulement ensuite que le préfet rendra sa décision.

G.C.